

Fiche labellisée n° 1

Piste d'initiation à la route dans le cadre de la validation des compétences de l'APER

(Attestation de Première Éducation à la Route)

Usagers vulnérables en agglomération (cyclistes)/ Jeunes de moins de 25 ans

Objectif : Permettre aux collectivités de mettre à la disposition des enseignants et intervenants extérieurs les moyens de valider les compétences demandées par l'APER (Je roule à vélo)

Cible: Enfants de moins de 12 ans

Descriptif : Les cyclistes sont des « usagers vulnérables », enjeu local du document général d'orientation (DGO) du département du Nord. La mortalité des cyclistes baisse en 2013, avec 2 personnes tuées, contre 8 en 2012. Cependant, le risque d'accident corporel à vélo est 8 fois plus important que celui de la voiture particulière, rapporté au nombre d'usagers. En ce sens, la piste d'initiation à la route reste un outil pédagogique privilégié pour les jeunes pratiquants.

Elle permet les apprentissages relatifs à :

- la maîtrise du vélo : trajectoire, équilibre, allure adaptée et capacité d'arrêt,
- le respect de la signalisation verticale (panneaux) et horizontale (marquages),
- la cohabitation avec les autres usagers, notamment les piétons,
- la prise en compte du danger de l'angle mort.

Son acquisition a donc pour finalité d'appuyer, de développer et d'accompagner d'une manière efficiente l'apprentissage de la sécurité routière, en milieu scolaire. C'est la raison pour laquelle pour 2014, il est prévu de poursuivre l'aide à son acquisition.

Résultats attendus:

- Application par les enfants des règles du code de la route relatives au déplacement à vélo, et au partage de l'espace de circulation avec les autres usagers de la rue.
- Maîtrise par les enfants du déplacement en vélo.

Indicateur: Nombre d'écoliers sachant (ayant appris à) conduire un vélo

Objet de la subvention : Acquisition du matériel ou de l'équipement permettant le montage de la piste.

Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'opération.

Personnes éligibles: Collectivités locales, écoles, associations, Forces de l'ordre

Conseils pour l'achat des matériels:

- 1) Avoir un emplacement qui pourra accueillir la piste dont les dimensions sont de 30 m x 23 m (peut être tracée au sol ou matérialisée).
- 2) Effectuer des devis pour l'achat du matériel (panneaux signalisation, vélos, casques,...).
- 3) Un guide d'utilisation est disponible en téléchargement sur le site de la Maison de la Sécurité Routière. <http://www.nord-msr.fr>. Le guide pratique pour la validation des compétences APER est aussi téléchargeable sur le site Eduscol: <http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip>.

Partenaires/Personnes ressources:

Référent APER de la Gendarmerie (EDSR) e-mail: edsr59@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CRS: Tél. 03 20 419 49 40

Référent APER DDSP 59 (Police Nationale) : 03 62 59 85 76

Prévention routière: Tél. : 03 20 54 56 56; e-mail: preventionroutiere59@wanadoo.fr;
<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière
DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort
CS90007 59042 Lille Cedex
Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Fiche labellisée n° 2

Vélo en ville

Usagers vulnérables en agglomération (cyclistes)

Objectif : Promouvoir la bonne utilisation du vélo en ville, respecter la réglementation inhérente à la conduite du vélo, réduire l'accidentalité des deux roues

Cible: Enfants, jeunes, déplacements professionnels, seniors

Descriptif : Le vélo a souvent été considéré comme un loisir et non pas comme un moyen de déplacement à part entière. De fait, si on apprend à faire du vélo, on ne sait pas forcément conduire un vélo. Certains s'autorisent à ne pas respecter le code de la route et d'autres n'utilisent pas le vélo parce qu'ils ne connaissent pas les parcours cyclistes et se sentent vulnérables. Dans une démarche de développement durable qui guide l'action publique, la part du vélo dans la mobilité pourrait passer de 2% à 10%. Le lancement en septembre 2011 des « V'Lille » et l'augmentation de trafic des deux-roues qui en découle, ajoutent à la nécessité de multiplier les modalités de prévention des risques routiers quelque soit l'âge. Pour ce faire, les citoyens doivent être sensibilisés à la conduite du vélo en ville, dans leur déplacement domicile travail comme dans les déplacements professionnels. Pour l'année 2013, les "jeunes seniors" de 55 à 69 ans sont de plus en plus impactés, avec une personne tuée et 19 blessés, dont 11 sont hospitalisés plus de 24h.

Résultats attendus:

- Créer un réflexe « conduire » le vélo et non « faire » du vélo (vélo moyen de déplacement)
- Connaissance des aménagements et itinéraires cyclables
- Sécurisation des conducteurs de vélo (Conducteurs à l'aise et en sécurité sur leur vélo)
- Augmenter le nombre de conducteurs de vélo

Indicateur: Nombre de cyclistes sensibilisés

Objet de la subvention : financement d'une formation sur la prise en main des vélos en ville	Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action
---	--

Personnes éligibles: Collectivités locales, Établissements Publics Locaux d'Enseignement, centre d'apprentissage des jeunes, missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, associations

Conseils pour l'organisation de l'action:

- 1) Recenser les besoins dans la ou les communes,
- 2) Établir un partenariat avec une association dispensant ce type de formation,
- 3) Établir un calendrier de formation.

Partenaires ou personnes ressources:

Monsieur Vélo DDTM 59 : Tél 03 28 24 44 46 / e-mail: damien.dekeister@nord.gouv.fr /
Association Droit au vélo (Adav) : Tél. 03 20 86 17 25 /
e-mail: info@droitauvelo.org <http://www.droitauvelo.org/>
ADASARD: Tél. 03 28 63 21 61 / e-mail adasard@adasard.fr / <http://www.adasard.fr/>
Droit de Vélo Douaisis: <http://droitdvelo.free.fr/>
B'twin Village : <http://www.btwin-village.com/>

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière
DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort
CS90007 59042 Lille Cedex
Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Fiche labellisée n° 3

Sécurité des seniors

Usagers vulnérables en agglomération

Objectif : Proposer des actions alliant théorie et/ou pratique pour permettre aux seniors de rester mobiles le plus longtemps possible et de se sentir en sécurité en voiture, à vélo ou à pied.

Cible: Seniors conducteurs de VL, cyclistes et/ou piétons

Descriptif : La structure de la population de la région Nord-Pas-de-Calais préfigure une hausse importante des plus de 60 ans d'ici 15 ans. Les 10 premiers mois de l'année 2014 montrent une inquiétante augmentation de la mortalité routière des seniors (65 ans et plus) en tant que piéton, mais aussi comme conducteur automobile. Tout confondu, pour la période Janvier-Octobre 2014, il est comptabilisé 19 décès sur 65 soit 29 %, contre 7 sur 52 soit 13 % pour Janvier-Octobre 2013. Parmi les piétons, ces victimes sont 10 sur 22 soit 45 %, puis 2 cyclistes, et 1 motocycliste. Enfin, parmi les automobilistes elles sont 6 (dont 4 sont conducteurs) sur 19 soit 32 %.

Il apparaît dès lors nécessaire de proposer la remise à niveau des conducteurs seniors notamment sur:

- le permis à points,
- les nouvelles réglementations (zones de rencontres, zones 30, contre-sens, cyclistes),
- les facteurs d'accidents,
- le comportement du piéton,
- le comportement du conducteur,
- les effets du vieillissement sur la conduite (visuel, auditif, temps de réaction...)

La remise à niveau pourra être prolongée par des mises en situation réelles par l'intermédiaire d'établissements d'enseignement de la conduite.

Résultats attendus

- Remise en confiance du sénior conducteur, cycliste ou piéton
- Sécurisation du sénior conducteur de VL, cycliste ou piéton
- Réduire la part de seniors impliqués dans les accidents

Indicateur: Baisse du taux de seniors impliqués dans les accidents

Objet de la subvention : Prestation de l'auto-école ou de l'association

Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action

Personnes éligibles: Collectivités locales, missions locales, associations

Conseils pour l'organisation de l'action :

- 1) Recenser les besoins dans la ou les communes.
- 2) Établir un partenariat avec un établissement de conduite et/ou une association dispensant ce type de formation.
- 3) Établir un calendrier de formation.

Partenaires/Personnes ressources

Automobile Club : Tél. 03 20 28 48 09 / <http://www.autoclubnord.com/>

Prévention routière: Tél. 03 20 54 56 56; e-mail: preventionroutiere59@wanadoo.fr;
<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Prévention MAIF: www.prevention.maif.fr

Assurances (MAIF, MACIF, GMF...)

Établissements de formation à la conduite

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière

DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort

CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Fiche labellisée n° 4

Sécurité routière en milieu scolaire

Jeunes de moins de 25 ans/ Vitesse/ Alcool et conduites addictives

Objectif : Proposer des actions afin de sensibiliser les élèves à la sécurité routière dans le cadre du continuum éducatif.

Cibles: Élèves du primaire, du collège et du lycée.

Descriptif : Les jeunes représentent un enjeu national de la lutte contre l'insécurité routière. Les actions d'informations et de formations au Code de la route sont indispensables et prévus dans le parcours scolaire. Il apparaît nécessaire de compléter et d'enrichir ces différentes actions afin de faire des enfants des usagers responsables. En 2013, ils représentent encore 23 % des personnes tuées (16/69) alors qu'ils ne sont que 10 % de la population départementale.

Résultats attendus:

- Meilleure connaissance par les enfants des usages de la route,
- Sensibilisation aux dangers liés à la cohabitation avec les véhicules de grands gabarits (Bus, Poids lourds...); (angle mort).
- Augmentation qualitative du niveau de connaissance de l'APER et de l'ASSR

Indicateur: Nombre d'élèves sensibilisés

Objet de la subvention : Prestation d'un intervenant qualifié en matière de sécurité routière ou achat de matériel (DVD, documentation) dédié à la sensibilisation.

Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action

Personnes éligibles: Collectivités locales, écoles, Établissements Publics Locaux d'Enseignement (Collèges, lycées).

Conseils pour l'organisation de l'action :

- 1) Prendre les informations émanant de sites tels que EDUSCOL <http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/> ou Maison de la Sécurité Routière <http://www.nord-msr.fr>.
- 2) Établir un calendrier annuel des interventions.
- 3) Effectuer des devis auprès des prestataires pédagogiques (association ou fournisseur de documentation).

Partenaires/Personnes ressources :

Monsieur Vélo DDTM 59 : Tél 03 28 24 44 46 / e-mail: damien.dekeister@nord.gouv.fr / ADASARD: Tél. 03 28 63 21 61 / e-mail adasard@adasard.fr / <http://www.adasard.fr/>

Associations intervenant en milieu scolaire sur la lutte contre l'insécurité routière
Assurances (MAIF Prévention, MACIF, MAAF...)
Intervenants départementaux de sécurité routière (Voir la Coordination Sécurité Routière)

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière
DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort
CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr



Fiche labellisée n° 5
Reprise du guidon
Deux-roues motorisés

Objectif : Rappeler les principes de base relatifs à la conduite d'un deux-roues motorisé; Améliorer le comportement des usagers motocyclistes; favoriser un meilleur partage de la route après une période d'inutilisation de la moto (Inférieure à 5 ans, sinon stage obligatoire)

Cible: Conducteurs de deux-roues motorisés

Descriptif : Le deux-roues motorisé reste le moyen de transport le plus dangereux, c'est pourquoi il paraît essentiel de rappeler régulièrement aux motards et aux cyclomoteuristes le bon usage de leur véhicule. La mortalité routière ne recule pas avec 21 tués en 2013 et déjà 17 pour la période janvier-octobre 2014. Cette action doit rappeler et expliquer les risques liés à la reprise du guidon. Elle poursuit trois objectifs :

- rappeler les notions sur l'accidentalité routière départementale et en particulier sur les 2 roues motorisés,
- faire prendre conscience de l'aptitude à manier son véhicule (tests de freinage, position sur le véhicule, maintien de la moto à faible allure, maîtrise de ses trajectoires),
- rappeler l'importance des équipements de sécurité et les moyens de vérifier le bon état de son véhicule.

Résultats attendus:

- Prendre conscience des risques liés à la reprise de guidon pour créer l'automatisme du recyclage avant la reprise du guidon
- Augmenter le nombre de conducteurs moto ayant effectués un recyclage avant la reprise du guidon
- Réduire les accidents dus aux deux-roues motorisés

Indicateurs: Nombre d'inscrits aux formations reprise du guidon, nombre d'accidents dus aux deux-roues

Objet de la subvention : Prestation de la moto-école, location du circuit ou ateliers.

Subvention allouée par la Préfecture : à concurrence de 1500€

Personnes éligibles: Collectivités locales, associations ayant pour objet la prévention ou la sécurité routière

Conseils pour l'organisation de l'action :

- 1) Trouver un lieu idoine permettant la tenue de l'ensemble des ateliers,
- 2) Prévoir une communication adéquate,
- 3) Ne pas mélanger les différents types de cylindrées,
- 4) N'accepter que les stagiaires équipés correctement (casques, blouson, gants, bottes),
- 5) Bien vérifier les permis de conduire et les attestations d'assurance.

Partenaires/ Personnes ressources:

ADASARD: Tél. 03 28 63 21 61 / e-mail adasard@adasard.fr / <http://www.adasard.fr/>

Complexe motocycliste de la Montagne de Fer de Lezennes: Tél.03 20 47 09 40 /

e-mail: arcmlezennes@free.fr / <http://pistelezenne.free.fr/>

Prévention routière: Tél. : 03 20 54 56 56; e-mail: preventionroutiere59@wanadoo.fr;

<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Centre de formation ou école de conduite de deux-roues motorisés

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière

DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort

CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Fiche labellisée n° 6

**Accompagnement à la formation pratique
du Brevet de sécurité routière (BSR)**

Jeunes de moins de 25 ans/ Deux roues motorisées

Objectif : Accompagner les associations qui préparent et incitent les jeunes au passage du BSR et diminuer l'accidentalité des jeunes cyclomoteuristes en participant au financement de la formation pratique dans le cadre d'un projet de sécurité routière.

Cible: Jeunes à partir de 14 ans

Descriptif : Le BSR nécessite une formation théorique obligatoire généralement dispensée au collège (ASSR). Toutefois, les attestations scolaires de sécurité routière n'autorisent pas le jeune à conduire un véhicule à moteur, sans une formation pratique assurée par les auto-écoles. Or les jeunes sont les plus nombreux utilisateurs des deux-roues motorisés. Pour le cyclomoteur, les 14-17 ans (5 % de la population du Nord) avec 75 blessés sur 330 dont 32 hospitalisés sur 153, représentent une part importante de 22 et 21% des victimes blessées. Pour leur permettre de conduire en toute confiance et en toute sécurité, il est proposé d'accompagner financièrement les jeunes dans l'obtention du BSR en les sensibilisant aux dangers de la route.

Résultats attendus:

- Maîtrise du code de la route et de l'utilisation de la moto
- reconnaissance de l'importance du BSR
- avoir à terme des usagers responsables

Indicateur: Nombre de jeunes formés au BSR dans le Nord par an

Objet de la subvention : Participation au financement de l'action de sensibilisation.

Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action

Personnes éligibles: Collectivités locales, Établissements public locaux d'enseignement (EPL), centre d'apprentissage des jeunes, missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Conseils pour l'organisation de l'action :

- 1) Recenser les besoins dans la ou les communes et identifier les jeunes éligibles à la formation,
- 2) Établir un partenariat avec un établissement de conduite et/ou une association dispensant ce type de formation,
- 3) Établir un calendrier de formation.

Partenaires/ Personnes ressources:

Éducation Routière: www.education-securite-routiere.fr

Associations

Moto-école; Centre de formation ou école de conduite de deux-roues motorisées

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière

DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort

CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr



Fiche labellisée n° 7

Sécurité routière pour tous

(Remise à niveau du Code de la Route)

Vitesse/ Distracteurs/ Alcool et conduites addictives/ Deux-roues

Objectif : Rappeler à tous les conducteurs les limitations de vitesses, les inciter à respecter ces règles. Sensibilisation aux conséquences des vitesses excessives, de la conduite sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants, de l'utilisation des distracteurs technologiques (Téléphone, GPS...).

Cible: Tout conducteur de véhicule

Descriptif : La vitesse, l'alcool, la consommation de stupéfiants et l'attention perturbée sont les principaux facteurs des accidents corporels. De nouvelles réglementations sont apparues pour réglementer les infractions à la vitesse (permis à points), le durcissement des règles relatives à l'alcool au volant et les nouvelles technologies, sources de distractions au volant. Dans le même temps, les usagers de la route, une fois le permis obtenu ont tendance à oublier les règles du Code de la route. Il apparaît dès lors nécessaire de faire un rappel de ces règles en les sensibilisant notamment aux conséquences de leurs non respect.

Résultats attendus

- Usagers de la route informés sur les différentes évolutions réglementaires
- Usagers conscients des risques encourus par l'excès de vitesse, l'alcool ou l'utilisation des distracteurs technologiques (par exemple pour le téléphone portable utilisation de l'application « Responsable driving » quand on est au volant)
- Diminution à termes des infractions routières

Indicateur: Nombre d'inscrits à la remise à niveau, nombre d'infractions routières dus à l'alcool, la vitesse ou les distracteurs technologiques

Objet de la subvention : Participation au financement d'une action	Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action
---	--

Personnes éligibles: Collectivités locales, centre d'apprentissage des jeunes, missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, associations.

Conseils pour l'organisation de l'action :

- 1) Recenser les besoins dans la ou les communes,
- 2) Établir un partenariat avec un établissement de conduite et/ou une association dispensant ce type de formation,
- 3) Établir un calendrier de formation.

Partenaires/ Personnes ressources:

Automobile club: <http://www.autoclubnord.com/> Tél. 03 20 28 48 09

Prévention routière: Tél. : 03 20 54 56 56; e-mail: preventionroutiere59@wanadoo.fr;

<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

Ligue contre la violence routière : <http://www.violenceroutiere.org/> ; e-mail: hervedizy@free.fr

ADASARD: Tél. 03 28 63 21 61 / e-mail adasard@adasard.fr / <http://www.adasard.fr/>

Auto-école
Assurances

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière

DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort

CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Fiche labellisée n° 8

Alcool - événements festifs

Alcool et conduites addictives/ Jeunes de moins de 25 ans/ Deux-roues motorisés

Objectif : Accompagner les associations à éviter les accidents dus à l'excès d'alcool en proposant des solutions alternatives aux conducteurs ne pouvant pas reprendre le volant.

Cible: Sorties de boîtes de nuit et autres lieux festifs (étudiants...)

Descriptif : Sur un total de 149 conducteurs en délit d'alcoolémie, 30 sont dans la tranche d'âge 18-24 ans soit 20%. Conduire en étant alcoolisé reste donc une pratique fréquente et récurrente. Observée comme stable depuis plusieurs années dans le département, elle reste un enjeu incontournable en terme de sécurité routière. Pour éviter que les suites de fêtes ne se transforment en catastrophes, il sera proposé aux personnes dont le taux d'alcool dans le sang serait supérieur à la limite autorisée de les faire raccompagner par des conducteurs sobres.

Résultats attendus :

- Toute personne ayant consommé de l'alcool ne doit pas prendre le volant
- Baisse, pour les conducteurs, de la consommation d'alcool lors des événements festifs

Indicateurs: Nombre de personnes ayant bénéficié de l'offre.

Objet de la subvention : Participation au financement des associations qui proposent des solutions alternatives

Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action

Personnes éligibles: Collectivités locales, associations ayant pour objet la lutte contre l'insécurité routière

Conseils pour l'organisation de l'action :

- Prévoir des bénévoles pouvant reconduire les conducteurs indécis
- Prévoir une communication adaptée envers les organisateurs de soirée (charte, engagements pris lors de la location de la salle,...)
- SAM (Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas)

Partenaires et personnes ressources :

Voiture & Co: e-mail: aderiat@voitureandco.com / <http://www.voitureandco.com/>

Prevenkit: Tél : 04 67 15 68 89 / e-mail: s.commercial@prevenkit.fr

Spiritek: Tél. 03 28 36 28 40 ou 03 28 31 19 19 49 <http://spiritek.free.fr/>

Yzidrive:

Associations étudiantes

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière

DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort

CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

Fiche labellisée n° 9

Intervention du simulateur auto

Risques routiers professionnels/ Distracteurs

Objectif : Inciter les entreprises et collectivités à sensibiliser les usagers de leurs véhicules aux dangers de la route par le biais d'un simulateur (risques du téléphone au volant, de l'utilisation du GPS...) notamment dans le cadre professionnel.

Cible: Usagers dans les trajets professionnels ou domicile travail

Descriptif : Le risque routier professionnel est un enjeu local de la politique de sécurité routière. Il apparaît nécessaire de sensibiliser les utilisateurs des véhicules d'entreprises ou d'administration publiques aux dangers de la route. Le simulateur auto en ce qu'il reproduit l'univers sonore et visuel de la route, offre une diversité de scénarios auxquels pourraient être confronté le conducteur. Il permet aussi bien la sensibilisation à la sécurité routière que les formations de perfectionnement à la conduite. Avec un animateur, il facilitera les actions de sensibilisations des collectivités territoriales ou des associations sur les dangers de la route en direction des entreprises et administrations.

Résultats attendus:

- Créer une dynamique autour de la prise en compte au sein des entreprises et administrations des risques routiers professionnels
- Réduire les accidents lors des déplacements professionnels ou des trajets domicile-travail

Indicateur: Nombre d'accidents déclarés lors des déplacements professionnels ou du trajet domicile-travail

Objet de la subvention : Contribuer au coût de location du simulateur	Subvention allouée par la Préfecture : un maximum de 50% du montant total de l'action
--	--

Personnes éligibles: Collectivités locales, associations, syndicats professionnels.

Conseils pour l'organisation de l'action:

- 1) Prévoir un espace pour le simulateur et la tenue des formations,
- 2) Proposer des formations qui permettent à chaque employé d'effectuer des simulations,
- 3) Prévoir une communication adéquate.

Partenaires ou personnes ressources:

Automobile Club : Tél. 03 20 28 48 09 <http://www.autoclubnord.com/>

Prévention routière: Tél. : 03 20 54 56 56 / e-mail: preventionroutiere59@wanadoo.fr;

<http://www.preventionroutiere.asso.fr/Comite-departemental/Nord>

Prevenkit: Tél : 04 67 15 68 89 / e-mail: s.commercial@prevenkit.fr

Associations d'insertion professionnelle

Collectivités territoriales

Auto-écoles

Pour en savoir plus:

Coordination Sécurité Routière

DDTM 59 - 62, Boulevard de Belfort

CS90007 59042 Lille Cedex

Tél. 03 28 03 85 50 / 03 28 03 85 48

e-mail du Service : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr